

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE

09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix neuf et le vingt cinq juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Absents excusés : CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : PAULY Jan-Paul.

Date de la convocation : le 20 juin 2019.

OBJET :**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL AU
TITRE DU FOND RÉGIONAL D'INTERVENTION POUR LE PROJET
DE REQUALIFICATION DU CŒUR DE VILLAGE
« LE BERNET » - QUATRIÈME TRANCHE – BOX 6**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les avancés des travaux de requalification du cœur de village « Le Bernet » pour les trois premières tranches qui sont à ce jour terminées.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le financement de la quatrième tranche de ce projet pour un montant estimatif de **292 766.27 € HT (deux cent quatre-vingt-douze mille sept cent soixante-six euros et vingt-sept centimes)**, aléas compris, qui comprend :

- la construction d'un bâtiment de 159 m² pour un montant estimatif de 258 000€ H.T (deux cent cinquante huit mille euros),
- la maîtrise d'œuvre d'un montant de 20 825,02€ H.T (vingt mille huit cent vingt cinq euros et deux centimes),
- les aléas du projet soit 13 941,25 € H.T (treize mille neuf cent quarante et un euros et vingt-cinq centimes).

Le financement de la quatrième tranche peut être réalisé au moyen des fonds propres de la commune et des subventions sollicitées auprès du Conseil Régional au du Fond Régional d'Intervention. Monsieur le Maire propose de voter les montants de la quatrième tranche de ce projet et de solliciter une subvention pour mener à bien cette réalisation en 2019-2020.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les devis estimatifs produits,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les travaux de la quatrième tranche de ce projet pour un montant estimatif de **292 766.27 € HT (deux cent quatre-vingt-douze mille sept cent soixante-six euros et vingt-sept centimes)** environ aléas compris;

DECIDE de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Régional au titre du Fond Régional d'Intervention afin de financer ce projet,

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: **30 AOUT 2019**

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : **30 AOUT 2019**



Par Délégation du Maire
Madame Martine DOUMENC CAUBERE,
Première Adjointe